

0255 09/17  
64215 EURCOM UW  
21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - SEG12 - S.G.  
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF: 08:53 17-09-83 000104192 - 000104670

432

DUPLICATA POSSIBLE  
TELEX NR 152268-SG/11/51

TELEX HEBDOMADAIRE NR 138 DU 16.09.83 DESTINE A L'ENSEMBLE  
DES DELEGAT-ONS EXTERIEURES ET BUREAUX DE PRESSE ET D'INFORMA-  
TION INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN D'ATHENES

#### A) AGRICULTURE

LA COMMISSION A ADOPTE UNE PREMIERE SERIE DE PROPOSITIONS FAISANT SUITE A SON RAPPORT DE FIN JUILLET SUR LA NATIONALISATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE. CES PROPOSITIONS ORGANISENT LE NOUVEAU REGIME LAITIER PROPOSE PAR LA COMMISSION : MISE EN PLACE D'UN 'SUPER-PRELEVEMENT' EN CAS DE DEPASSEMENT DES SEUILS DE PRODUCTION, INSTAURATION D'UN PRELEVEMENT SPECIAL SUR LA PRODUCTION DES 'USINES A LAIT'.

LA COMMISSION DOIT POURSUIVRE PENDANT SES PROCHAINES REUNIONS DE SEPTEMBRE L'EXAMEN ET L'ADOPTION D'AUTRES TEXTES FAISANT SUITE A SON RAPPORT DE JUILLET.

#### B) AUTRES POLITIQUES

MM. DAVIGNON ET ORTOLI ONT EGALEMENT FAIT ADOPTER PAR LA COMMISSION UNE NOTE DESTINEE A PREPARER LA SESSION DU 'CONSEIL SPECIAL' DE MARDI ET MERCREDI PROCHAIN QUI SERA POUR PARTIE CONSACREE AU DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES AUTRES QUE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE.

LA NOTE EST AXEE SUR L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE INTERNATIONALE DES ENTREPRISES EUROPEENNES. ELLE RECOMMANDE, DANS LA PERSPECTIVE DU CONSEIL EUROPEEN D'ATHENES, L'ADOPTION D'UN CERTAIN NOMBRE DE DECISIONS PRIORITAIRES EN MATIERE DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET MONETAIRE, D'APPROFONDISSEMENT DU MARCHE INTERIEUR, DE POLITIQUE ENERGETIQUE, DE POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES AVANCEES.

CES DECISIONS SERAIENT FONDEES SUR UNE SELECTION FAITE PARMILLES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DEJA DEPOSEES SUR LE BUREAU DU CONSEIL. LA COMMISSION A RETENU, D'UNE PART DES DECISIONS DE CARACTERE HORIZONTAL QUI ENGAGENT UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE, D'AUTRE PART DES DECISIONS PLUS SPECIFIQUES QUI TEMOIGNERAIENT DE LA VOLONTE DE PROGRES DU CONSEIL EUROPEEN (PAR EXEMPLE, DEVELOPPEMENT DU ROLE DE L'ECU, APPROBATION COMPLETE DU PROGRAMME SUR LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION APPELE COURAMMENT PROGRAMME

H.D.	
D.H.D.	
INFO.	
TRADE	
ACPI.	to
LEGAL	all
FIN & DEV.	
SCI & TECH.	
SUB. AC.	

ESPRIT, ETC.

UN PREMIER DEBAT SUR LE POINT DANS LE "GROUPE (QUE" A ETE JUGE CONSTRUCTIF DANS LA MESURE OU IL A FAIT APPARAITRE UN LARGE CONSENSUS SUR L'APPROCHE AINSI PROPOSEE.

.2. O.J. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (19 SEPTEMBRE)

-----  
LE CONSEIL DEVRAIT ESSENTIELLEMENT

- FAIRE LE POINT DES RELATIONS CE/US EN MATIERE D'ECHANGES DE PRODUITS SIDERURGIQUES (APPLICATION DE L'ARRANGEMENT ET MESURES TOUCHANT LES ACIERS SPECIAUX) ET APPUYER LES INITIATIVES RECENTES DE LA COMMISSION EN LA MATIERE
  - PROCEDER A UN NOUVEL ECHANGE DE VUES SUR LE DOSSIER "GROENLAND" (LA COMMISSION PREVOIT D'ARRETER LE 28 SEPTEMBRE SES PROPOSITIONS POUR UN ACCORD-CADRE SUR LA PECHE ET EST CONVENUE DE MAINTENIR ENTRETEMPS SA POSITION DEFINIE EN FEVRIER)
  - FINALISER LES DIRECTIVES POUR LA NOUVELLE CONVENTION ACP-CEE ET ARRETER LES PROCEDURES DE CONSULTATION ET DE NEGOCIATION
  - REPRENDRE LE DOSSIER DE LA COMPENSATION POUR LE R.U.
  - ENTENDRE LA DELEGATION FRANCAISE SUR LES NEGOCIATIONS EN COURS POUR L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE SUCRE.
- UNE CONCERTATION EST EGALEMENT PREVUE AVEC LE PARLEMENT SUR LE FONDS SOCIAL.

2. AFFAIRES INTERIEURES

-----  
2.1. ECO/FIN : REUNION INFORMELLE (11/12 SEPTEMBRE)

-----  
LORS DE LEUR REUNION A CEPHALONIE LES MINISTRES DES FINANCES DES DIX ONT PREPARE LES PROCHAINES REUNIONS FIN SEPTEMBRE DU GROUPE DES DIX DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE. LA QUESTION DU SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL ET SES MODIFICATIONS NECESSAIRES AINSI QUE L'AUGMENTATION DES RESSOURCES DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE ONT ETE L'OBJET PRINCIPAL DES ENTRETIENS.

2.2. ACIER : VOLET INTERNE

-----  
LA COMMISSION A ADOPTE LE PROGRAMME PREVISIONNEL DE PRODUCTION D'ACIER POUR LE QUATRIEME TRIMESTRE DE 1983, AINSI QUE LES TAUX D'ABATTEMENT A RESPECTER PAR LES ENTREPRISES. LA COMMISSION NE S'ATTEND PAS A UNE AMELIORATION SIGNIFICATIVE DE LA SITUATION JUSQU'A LA FIN DE L'ANNEE, EN SORTE QUE LES TAUX D'ABATTEMENT QU'ELLE A ARRETES SONT TRES PROCHES DE CEUX DU TROISIEME TRIMESTRE ET MEME PLUS SEVERES ENCORE POUR QUELQUES CATEGORIES DE PRODUITS. LE PROGRAMME PREVISIONNEL SERA SOUMIS A L'AVIS DU COMITE CONSULTATIF DE LA CECA.

2.3. MARCHE CHARBONNIER

-----  
LA COMMISSION VIENT D'APPROUVER UNE COMMUNICATION SUR LA REVISION DES PERSPECTIVES DU MARCHE DE LA COMMUNAUTE POUR 1983. LA CONSOMMATION D'ENERGIE POUR CETTE ANNEE MARQUERAIT UNE NOUVELLE BAISSSE ET POURRAIT SE SITUER AUTOUR DE 861 MIO DE TEP, SOIT 1,6 0/0 DE MOINS QU'EN 1982. LA CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES SOLIDES SE REDUIRAIT DE LA MEME FACON, MAINTENANT DONC SA PART DANS LA CONSOMMATION GLOBALE LEGEREMENT AU-DESSUS DE 24 0/0. POUR LA HOUILLE, L'APPROVISIONNEMENT S'ELEVERAIT A 301 MIO T. AU TOTAL (DONT IMPORTATIONS PAYS TIERS 63 MIO T.), EN RETRAIT DE PRES DE 19 MIO SUR 1982 ET DE 10 MIO SUR LES PREMIERES PREVISIONS DU DEBUT DE L'ANNEE.  
LE MARCHE MONDIAL DU CHARBON EST TOUJOURS CARACTERISE PAR UNE OFFRE PLETHORIQUE ET LA TENDANCE DES PRIX EN DOLLARS EST TOUJOURS A LA BAISSSE.

## 2.4. SOCIAL

-----

### A) AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

LA COMMISSION A APPROUVE L'ESSENTIEL D'UNE PROPOSITION DE RECOMMANDATION DU CONSEIL SUR LA REDUCTION ET LA REORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL. ELLE SE PRONONCE EN FAVEUR D'UNE REDUCTION ET D'UNE REORGANISATION DU TEMPS INDIVIDUEL DE TRAVAIL QUI SOIENT SUFFISAMMENT SUBSTANTIELLES POUR FAVORISER UN DEVELOPPEMENT SAIN DE L'EMPLOI. LES CONDITIONS A RESPECTER POUR MAINTENIR L'EQUILIBRE ENTRE REDUCTION ET REORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL VISENT A EVITER L'ACCROISSEMENT DES COUTS UNITAIRES DE PRODUCTION, CE QUI PERMETTRA DE CREER DE NOUVELLES POSSIBILITES D'EMPLOI DANS DES CONDITIONS ECONOMIQUES SAINES.

LA PROPOSITION DEMANDE EGALEMENT QUE CES MESURES SOIENT COMPLETEES PAR UNE LIMITATION PLUS RIGOREUSE DU RECOURS SYSTEMATIQUE AUX HEURES SUPPLEMENTAIRES.

### B) COMPARABILITE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

LA COMMISSION VIENT D'APPROUVER UNE PREMIERE COMMUNICATION AU CONSEIL SUR LA CORRESPONDANCE DES QUALIFICATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ENTRE LES DIX. CETTE INITIATIVE A POUR OBJET DE FACILITER LA LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS EN LEUR DONNANT LA POSSIBILITE D'UTILISER LES QUALIFICATIONS OBTENUES DANS UN ETAT MEMBRE POUR AVOIR ACCES A UN EMPLOI DANS UN AUTRE ETAT MEMBRE.

## 3. RELATIONS EXTERIEURES

-----

### 3.1. CE/USA-ACIER 'ARRANGEMENT'

-----

SPECIAL CONSULTATIONS WERE HELD IN BRUSSELS ON 12.9 UNDER US REQUEST TO DISCUSS SEMI-FINISHED PRODUCTS. ACTUALLY, BOTH COMMISSION AND US DELEGATION RAISED ADDITIONAL POINTS.

SEMIS : BOTH SIDES MAINTAINED THEIR PREVIOUS POSITION AND AGREED TO MAINTAIN CONTACT TO REVIEW ANY NEW INFORMATION.

INTERIM PERIOD : EXAMINATION IS CONTINUING.

INCREASED US IMPORTS FROM COUNTRIES OTHER THAN EC AND JAPAN : COMMISSION REQUESTED COMPENSATION FOR THE UNBALANCE CREATED.

D.R.I. AUGUST 83 FORECAST OF US APPARENT CONSUMPTION : WIDE FLUCTUATIONS ON MAY FIGURES ARE CAUSING PROBLEMS FOR CE AND FLEXIBILITY IS NEEDED TO RESOLVE. FLEXIBILITIES : COMMISSION REQUESTED SIMULTANEOUS APPLICATION OF FLEXIBILITIES UNDER ARRANGEMENT. ALL POINTS REMAIN OPEN FOR REGULAR QUARTERLY CONSULTATION ON 26 SEPTEMBER.

A BRIEF INFORMAL EXCHANGE OF VIEWS ON PIPESAND TUBES FOLLOWED THE CONSULTATIONS.

### 3.2. USA : VENTES DE BEURRE A L'EGYPTE

-----

LORS DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DES PRODUITS LAITIERS (PRECEDENT TELEX), LA COMMUNAUTE A RAPPELE QU'AVEC CE CONTRAT LES ETATS-UNIS, DONT LES EXPORTATIONS LAITIERES VERS LE MONDE ET VERS L'EGYPTE ONT TOUJOURS ETE NEGLIGEABLES, ONT ECARTE LA COMMUNAUTE DU MARCHÉ EGYPTIEN POUR 1983-84 GRACE A DES CONDITIONS DE VENTE SPECIALES (NOTAMMENT PAIEMENTS EN LIBRES EGYPTIENNES ETALES SUR 3 ANS SANS INTERETS). LES ETATS UNIS ONT RECONNU QU'IL S'AGIT D'UNE VENTE ET NON D'UNE AIDE ALIMENTAIRE. PAR CONTRE ILS ONT ESTIME QUE LES PRIX PRATI-



QUES SE SITUAIENT AU NIVEAU DU MARCHÉ MONDIAL ET AU-DESSUS DES PRIX MINIMA.

LA NOUVELLE-ZÉLANDE ET L'Australie ont fait également état de leur préoccupation face à cette vente, mais ils n'ont pas véritablement soutenu la Communauté, surpris par le changement d'attitude des États-Unis qui ne prétendent plus que cette opération constitue une aide alimentaire.

Sur proposition de la Communauté, le Conseil a décidé de réexaminer la question à sa prochaine réunion du 29 septembre.

### 3.3. JAPON

-----

Le Comité 113 du 9 septembre a donné l'occasion à Mr. Fielding de souligner l'évolution, inquiétante pour ses partenaires commerciaux, de la balance commerciale japonaise. Pour les 4 premiers mois de l'année fiscale, le surplus équivaut à 36 milliards de dollars sur une base annuelle. Mr. Fielding a annoncé à cet égard que M. Phan Van Phi et Moehler auraient à Tokyo, du 15 au 23 septembre, des discussions avec les administrations japonaises sur la mise en œuvre des mesures d'ouverture du marché japonais et sur la possibilité de nouvelles mesures destinées à augmenter les importations de produits européens au Japon. L'évolution des exportations japonaises de produits "sensibles" vers la Communauté fera également l'objet d'un examen commun.

### 3.4. CHYPRE : DEUXIÈME PROTOCOLE FINANCIER

-----

Le Conseil doit décider dans les prochains jours sous point "A" la signature du nouveau protocole financier avec Chypre (telex du 8.7).

### 3.5. HONDURAS ET AMÉRIQUE CENTRALE

-----

M. Edgardo Paz Barnica, ministre des A.E. a été reçu le 13 septembre par M. Haferkamp. Les conversations ont porté principalement sur la situation en Amérique centrale sur la base des informations apportées par le ministre hondurien qui a également trace les différentes étapes de l'initiative de paix des pays du Contadora et exprime la satisfaction de son pays pour l'aide financière et technique de la Communauté.

L'importance d'une réunion, le 26 septembre à New-York, entre la "Troika" européenne (présidences du Conseil actuelle, précédente et future) et la Commission d'une part, et les pays du Contadora, d'autre part, a été soulignée dans le sens où elle donnera l'occasion à la Contadora de préciser ce que la Communauté pourrait faire au-delà des efforts actuels pour contribuer à la stabilité et la paix dans la région.

(Nous rendrons compte la semaine prochaine de la conférence spéciale du programme pour le développement économique de l'isthme centraméricain que la Commission a accueillie cette semaine à Bruxelles).

### 3.6. ACP-CEE

-----

Le Coreper a préparé la prochaine session du Conseil "Affaires générales" qui devrait finaliser le mandat. (Le seul point de fond réserve pour le Conseil concerne la proposition de la Commission de créer une réserve d'appui aux politiques de développement sectoriel des ACP dans le cadre de la coopération financière et technique).

L'ouverture des négociations aura lieu les 6 et 7 octobre.

3.7. STABEX : DECISIONS D'AVANCES POUR 1982

LA COMMISSION VIENT DE DECIDER LE PAIEMENT D'AVANCES POUR 23 DEMANDES EMANANT DE 15 ETATS ACP POUR UN MONTANT TOTAL DE 27 MIO ECUS. COMPTE TENU DES DECISIONS ANTERIEURES ET DES DEMANDES RETENUES, ENCORE EN COURS D'INSTRUCTION, LE TOTAL DES TRANSFERTS POUR 1982 DEVRAIT SE SITUER A L'INTERIEUR DES DISPONIBILITES EXISTANTES, DE L'ORDRE DE 11,7 MIO ECUS.

3.8. PVDNA : AIDE FINANCIERE ET TECHNIQUE

A) ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 1984

LA COMMISSION A APPROUVE LA PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL QUI EST PRECEDEE D'UN RESUME DES OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE CE TYPE DE COOPERATION, AINSI QUE DE L'EXPERIENCE ACQUISE. LES ORIENTATIONS PROPOSEES NE SONT PAS FONDAMENTALEMENT DIFFERENTES DE CELLES DES ANNEES PRECEDENTES. DE MEME LA LISTE DES PAYS ELIGIBLES EST IDENTIQUE A CELLE PROPOSEE POUR 1983 (INCLUANT LA CHINE SI LES DISCUSSIONS MENEES ACTUELLEMENT AU CONSEIL DEVAIENT ABOUTIR FAVORABLEMENT POUR LE PROGRAMME 1983). L'ACCENT RESTE REMIS SUR LA NECESSITE D'UN EFFORT PARTICULIER POUR CERTAINS PYS, COMME LA THAILANDE, L'INDONESIE OU LA BOLIVIE, AFIN DE TENIR COMPTE DE LEUR SITUATION SPECIFIQUE OU D'OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES PARTICULIERES.

B) LE RAPPORT 1982 SOULIGNE L'EFFORT CONSENTI POUR L'AMERIQUE CENTRALE.

3.9. DROIT DE LA MER

LA COMMISSION PREPARATOIRE DE L'AUTORITE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS ET DU TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER A TENU LA 2EME PARTIE DE SA 1ERE REUNION A KINGSTON DU 15 AOUT AU SEPTEMBRE.

AU COURS DES DEBATS ONT ETE ETABLIS LES STRUCTURES DE LA COMMISSION PREPARATOIRE, SON REGLEMENT INTERIEUR, AINSI QUE LES PROCEDURES ET DIRECTIVES CONCERNANT LES ENTREPRISES AYANT PROCEDURE AUX INVESTISSEMENTS POUR L'EXPLORATION DES FONDS MARINS.

LA COMMUNAUTE A PU OBTENIR LES GARANTIES NECESSAIRES POUR QUE SON STATUT D'OBSERVATEUR DEVIENNE UN STATUT DE MEMBRE A PART ENTIERE LE JOUR OU ELLE AURA SATISFAIT A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION.

3.10. POLLUTION EN MER DU NORD

LA COMMISSION A SIGNE LE 13 SEPTEMBRE, AU COURS D'UNE CONFERENCE DIPLOMATIQUE A BONN, UN NOUVEL ACCORD EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX PAR LES HYDROCARBURES (LE PREMIER A ETE SIGNE EN 1969) QUI A ETE RENEGOCIE POUR RENFORCER LA COOPERATION ET POUR AJUSTER LES LIMITES GEOGRAPHIQUES D'APPLICATION (TELEX DU 29 JUILLET).

#### 4. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

-----

##### 4.1. PROJET D'UNION EUROPEENNE

-----

LE PARLEMENT A ADOPTE LE 14 SEPTEMBRE AVEC UNE MAJORITE TRES LARGE UNE RESOLUTION RELATIVE AUX PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES D'UN AVANT-PROJET DE TRAITE INSTITUANT L'UNION EUROPEENNE QUE LA COMMISSION INSTITUTIONNELLE DOIT SOUMETTRE AU PARLEMENT D'ICI LA FIN DE L'ANNEE.

LES LIGNES DIRECTRICES CONSACRENT L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE ET PREVOIENT TOUS LES MECANISMES QUI PERMETTRONT A L'UNION DE POURSUIVRE LES BUTS QUI LUI SONT ASSIGNES.

SUR LE PLAN DES COMPETENCES DE L'UNION UN PRINCIPE DE SUBSIDIARITE EST CONSACRE : L'UNION AURA UNE COMPETENCE EXCLUSIVE DANS CERTAINS DOMAINES MAIS, DANS D'AUTRES DOMAINES, ELLE NE SERA COMPETENTE QUE SI LES TACHES PEUVENT ETRE ENTREPRISES EN COMMUN PLUS EFFICACEMENT QUE PAR LES ETATS MEMBRES.

LE DOMAINE DE LA COOPERATION POLITIQUE SERA COUVERT PAR LE TRAITE SUR L'UNION. CE DOMAINE EST APPELE A PASSER PROGRESSIVEMENT DE LA COMPETENCE DU CONSEIL EUROPEEN (QUI SERA UNE DE INSTITUTIONS DE L'UNION) A LA COMPETENCE DU LEGISLATEUR COMMUNAUTAIRE.

LA PROCEDURE LEGISLATIVE CHANGERA PROFONDEMENT. LE POUVOIR LEGISLATIF SERA PARTAGE ENTRE CONSEIL ET PARLEMENT SANS QU'AUCUNE DES DEUX INSTITUTIONS PUISSE BLOQUER LA DECISION.

DANS SON INTERVENTION DEVANT LE PARLEMENT, LE PRESIDENT THORN A EXPRIME LA SATISFACTION DE LA COMMISSION A L'EGARD DE CETTE INITIATIVE DU PARLEMENT QUI S'INSPIRE LARGEMENT DES IDEES QUE LA COMMISSION AVAIT DEJA DEVELOPPEES, NOTAMMENT DANS SON RAPPORT DE 1975 SUR L'UNION EUROPEENNE.

IL A DENONCE UNE FOIS DE PLUS LA MAUVAISE PRATIQUE DECISIONNELLE DU CONSEIL QUI NE VOTE PLUS A LA MAJORITE, COMME LES TRAITES LE PREVOIENT, MAIS CHERCHE TOUJOURS L'UNANIMITE. IL A EXPRIME UNE RESERVE SUR L'ADMISSION PARTIELLE DE CETTE PRATIQUE DANS LA RESOLUTION.

EN OUTRE, IL A SOULIGNE LE ROLE DE LA COMMISSION EN TANT QUE MOTEUR DE LA COMMUNAUTE ET GARDIEN DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE. LE PRESIDENT A FINALEMENT EVOQUE LA NECESSITE DE FAIRE DES PROGRES IMMEDIATS DANS PLUSIEURS DOMAINES DANS L'ATTENTE DE LA REALISATION DU GRAND PAS ENVISAGE PAR LE PARLEMENT.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR.

NNNN

NNNN

64215 EURCOM UW  
21877 COMEU B  
VIA WUI A

EURCOM WSH